



COMMUNE DE  
**GRAVIÈRES**

## Compte-rendu du conseil municipal de Gravières 19 mai 2022 – 18h30.

Le 19 mai 2022 à 18h30, le conseil municipal de la commune de Gravières convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Monique Doladille, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 12 mai 2022

Date d'affichage : 12 mai 2022

**Etaient présents** : Sylvie DEVES, Monique DOLADILLE, Julie GLOTZ, Damien LENTIER, Jean PELLET, Marie-Josée ROUX

**Absent** : Sylvain Hiel

**Absents excusés** : Fabien PELLET, Eric PRADIER, Philippe TROÏ

**Procurations** :

Le compte-rendu du conseil municipal du 31 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

### Ordre du jour :

- **Subventions aux associations**
- **Autorisation signature convention Fibre / ADN**
- **Autorisation signature convention EPTB pour autosurveillance qualité des eaux de baignade**
- **Adhésion à la compétence maîtrise de la demande d'énergie et conseils en énergie partagés du SDE07**

*Secrétaire de séance : Julie GLOTZ*

- **1ère délibération : Subventions aux associations**

Madame le Maire rappelle que par délibération lors du vote du budget 2022, le 31 mars 2022, des subventions communales aux associations ont été votées.

Elle propose les associations bénéficiaires et les montants correspondants suivants :

ACCA	150 €
Association des Parents de l'Ecole de Gravières	150 €
Les Gravillons	150 €
Notre Dame de Lourdes	150 €
Patrimoine Graviérois	150 €
Rétro Moto Gaz	150 €

Association Les Avols	150 €
U N R P A	150 €
Vivre chez Soi	150 €
Fréquence7	150 €
ADMR	150 €
Resto du Coeur	500 €
Amicale des Forestiers-Sapeurs de l'Ardèche	100 €

*Après discussion, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.*

- **2<sup>ème</sup> délibération : Autorisation signature Convention Fibre ADN/Commune.**

Dans le cadre du déploiement de la fibre sur la commune, Le Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique (A.D.N) propose à la commune de signer des autorisations d'accès liées à l'utilisation d'une servitude ou d'un droit de passage existant pour le déploiement d'un câble de fibre optique sur les poteaux implantés sur les terrains appartenant à la commune.

Madame le Maire fait lecture des propositions de conventions à l'assemblée.

*Après discussion, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la signature de cette convention.*

- **3<sup>ème</sup> délibération : Autorisation signature Convention Fibre ADN/Commune.**

Madame le Maire rappelle que les sites de baignade recensés auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) dont la commune fait partie, doivent faire l'objet de mesures de gestion et notamment d'analyses d'autosurveillance, en complément des contrôles sanitaires réalisés par l'ARS.

Depuis 2015, cette commande d'analyses d'autosurveillance est regroupée pour mutualiser les moyens, bénéficier d'économies et centraliser les données.

Pour l'année 2022, l'Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche (EPTB) poursuit cette démarche de mutualisation et propose ce service à la Commune.

Il s'en suit une lecture de la convention.

*Après discussion, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.*

- **4<sup>ème</sup> délibération : Adhésion de la Commune à la compétence « facultative » Maitrise de la demande d'énergie et conseils en énergie partagés.**

Madame le Maire expose l'intérêt qu'il y aurait à ce que la commune adhère à cette compétence, ce qui lui permettrait de bénéficier, de la part du SDE 07, notamment des services suivants :

- appui technique à la gestion des installations et en particulier pour la réalisation d'études énergétiques sur le patrimoine,

- assistance et conseils pour la gestion des consommations,
- assistance pour les projets d'investissement en matière énergétique, (photovoltaïque, chaufferies-bois...),
- gestion des certificats d'économie d'énergie...

S'agissant du financement de cette compétence facultative pour les collectivités qui décideront d'y souscrire, une contribution de 0,70 euros par habitant a été retenue, celle-ci pouvant être actualisée chaque année par le comité syndical du SDE 07 au moment du vote de son budget primitif.

Elle indique également que ce transfert vaudrait pour une durée minimale de 6 ans avant de pouvoir reprendre la compétence transférée.

*Après discussion, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.*

#### **Questions diverses :**

- Evocation du projet Place
- Travaux voirie : goudronnage route de Bosc de la RD 901 à Bosc et la route de Valleton de la RD 901 à la RD 113.  
Une grille va être installée à Langlade pour récupérer les eaux pluviales venant de Brunet.
- Travaux Ecole : en attente des subventions.

Fin de la séance : 19 heures 45

Les délibérations sont visibles en Mairie.